



MODIFICATIONS DU PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)
Sous-Bassin Hydrographique de l'ESCAUT-LYS

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'ASSAINISSEMENTS AGRES (O.A.A.) CONCERNES :

Intercommunale de Propreté publique de la Région du Hainaut occidental

FEUILLE SUIVANT L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON DU 20 MARS 2014 APPROUVANT LA MODIFICATION DU PASH DE L'ESCAUT-LYS COMPOSE DU RAPPORT RELATIF AUX MODIFICATIONS DUDIT PASH ET DES CARTES ASSOCIEES A CHAQUE MODIFICATION

PASH DRESSE PAR :

Namur, le 01 DEC. 2016

Alain TABART
Vice-président du Comité de Direction de la SPGE

Jean-Luc MARTIN
Président du Comité de Direction de la SPGE

Feuille n° 15/28 **Echelle : 1/10 000**

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT
Les régimes d'assainissement sont précisés selon les affectations au plan de secteur

Assainissement collectif

habitat ou équip. communautaires	aménagement différencié	loisirs	activités économiques
----------------------------------	-------------------------	---------	-----------------------

Assainissement autonome

habitat ou équip. communautaires	aménagement différencié	loisirs	activités économiques
----------------------------------	-------------------------	---------	-----------------------

Assainissement transitoire

habitat ou équip. communautaires	aménagement différencié	loisirs	activités économiques
----------------------------------	-------------------------	---------	-----------------------

Cas particuliers

- Assainissement collectif hors zone urbanisable
- Par défaut, le régime d'assainissement autonome s'applique en dehors des zones urbanisables au plan de secteur
- Zone urbanisable au plan de secteur dont l'assainissement est pris en charge dans un autre sous-bassin hydrographique

SCHEMA D'ASSAINISSEMENT
Le schéma d'assainissement est repris sur la carte à titre indicatif et n'engage en rien la responsabilité de la S.P.G.E.

Canalisations d'eaux usées

	existant	en cours de réalisation	en projet	inexistant
Collecteur gravitaire	—	→	→	→
Collecteur sous pression	→	→	→	→
Egout gravitaire	—	→	→	→
Egout sous pression	→	→	→	→

Cas particuliers : ———— Egout à réaliser après urbanisation

Conduites d'exutoires

	existant	en cours de réalisation	en projet	inexistant
Conduites d'exutoires (représentation non exhaustive)	→	→	→	→

Ouvrages d'assainissement et de démergement

	existant	en cours de réalisation	inexistant
Station d'épuration	▲	▲	▲
Station de pompage	●	●	●
Station de démergement	●	●	●
Bassin d'orage	■	■	■

Cas particuliers : ▲ Station d'épuration à déclasser

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE SPW - DG03

Eaux souterraines

- Captage public
- Zones de protection de captage arrêtées
- Prévention rapprochée (Ia)
- Prévention éloignée (Ib)
- Surveillance (II)

Eaux de surface

Plans d'eau

- Navigable
- 1re catégorie
- 2e catégorie
- 3e catégorie
- non classé
- Cours voûté

Zone de baignade

- Point ou zone de baignade
- Zone amont de baignade (cours d'eau)

Donnée environnementale

- Natura 2000

Limite naturelle

- Sous-bassin hydrographique

SOURCE SPW - DGO4

Plan de secteur

Les zones où s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur. Les zones destinées à l'urbanisation reprises au PASH s'intégrant en rien la responsabilité de la SPW - DGO4. L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des incertitudes quant aux zones destinées à l'urbanisation.

Limite administrative

- Limite communale

SOURCE IGN

- 40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)

Fond de plan IGN

Remarque : le document peut présenter des fonds de plan établis à différentes époques et selon différentes techniques.

Autorisation de reproduction : convention TS 03394

Origine des données cartographiques : SPW-DG03 / SPW-DG04 / IGN

Traitement des données : OAA et SPGE

LISTE DES MODIFICATIONS DU PASH (Feuille n° 15/28)

Modification n°04.03: Commune de TOURNAI - Tournai Ouest (Blandain)

Feuille n° 15/28